



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 4 novembre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2024-11-357 / NOMINATION MAIRE SUPPLEANT

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de nommer conformément aux prescrits du Code Municipal du Québec un maire suppléant

Il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu :

- **QUE** le conseil nomme le conseiller Jacques Pépin comme **Maire-Suppléant** en cas d'absence du maire pour la municipalité de Saint-Valère pour l'année 2025.
- **QUE** la conseillère Nadia Hébert accepte d'agir à titre de **Mairesse Suppléante** en cas d'incapacité d'agir du maire suppléant ou du maire, monsieur Marcel Normand pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **07 novembre 2024**.


Karl Peguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier